

RESTAURANT SCOLAIRE

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire 2019/2020, il est demandé aux familles dont les enfants fréquenteront les écoles élémentaires et maternelles de Patay de se présenter au secrétariat de mairie **dès juin jusqu'au 23 août 2019** pour procéder à l'inscription de leur(s) enfant(s) qui mangera (ont) au restaurant scolaire.

Quelques informations sur le fonctionnement du restaurant scolaire

La Société CONVIVIO assure la distribution des repas qui sont commandés par les services de la Mairie.

- ❖ Pour les élèves qui déjeuneront régulièrement, les inscriptions seront reconduites automatiquement chaque mois.
- ❖ Pour les élèves qui déjeuneront occasionnellement, les réservations devront s'effectuer par courrier ou courriel au plus tard la veille **24h avant 9h/10h le matin**, auprès du service chargé de la gestion de la restauration scolaire, en Mairie, jours scolaires uniquement.
- ❖ Les annulations :
 - Exceptionnellement, les annulations doivent être régularisées par écrit **24h à l'avance** (pour rappel **avant 9h/10 h le matin**), jours scolaires uniquement.
 - En cas de maladie, la famille doit prévenir **dès le premier jour**, sachant que le premier repas sera facturé.

Toutes ces démarches sont à effectuer uniquement par écrit ou mail à la mairie.

- ❖ Le prix unitaire du repas s'élève à 3.53 € pour un élève de l'école maternelle et à 3.75 € pour un élève de l'école élémentaire.
- ❖ La facturation se fait mensuellement. Le règlement des repas doit être effectué à la **Trésorerie** de PATAY dès réception de l'avis de paiement.

 ✂ **COUPON A DECOUPER ET A RETOURNER IMPERATIVEMENT A LA MAIRIE DE PATAY avant le 23 août 2019**

Je soussigné(e) (**Nom + Prénom**) M – Mme

Téléphone : et/ou portable : mail

Adresse **complète**

- inscris mon (mes) enfant (s) à la rentrée de septembre 2019 (*):

Nom(s)	Prénom(s)	Ecole(s)
.....
.....
.....

Lundi
 Mardi
 Jeudi
 Vendredi
 exceptionnel

- reconnais avoir pris connaissance de la note diffusée aux familles concernant les modalités d'inscription et de paiement des repas pris à la cantine pendant l'année scolaire 2018/2019

A....., le.....
 (Signature)

Merci de préciser si votre enfant mangera le 1^{er} jour de la rentrée le 02/09/2019 : oui non..... (**si non préciser**)

(*): Préciser repas sans porc à commander si le menu en prévoit.

N° d'allocataire CAF (obligatoire) :